

Ventilation par faîteage en membrane ; avec deux arcs



Faîteage avec deux arbres d'entraînement, ouvert des deux côtés

En particulier dans le cas de bâtiments destinés aux animaux, une **sortie d'air réglable** est suffisante et primordiale. Sa forme sophistiquée permet un très bon « effet cheminée » et d'évacuer l'air.

Le faîteage ventilé AGROTEL convainc par sa **solide construction** en arceaux aluminium et peut être installé aussi bien sur des bâtiments métallo-textiles à membrane que sur des bâtiments conventionnels, avec tous types de couvertures.



L'entraînement se fait via deux moteurs équi-pés de réducteurs, associé à un mécanisme pignon.

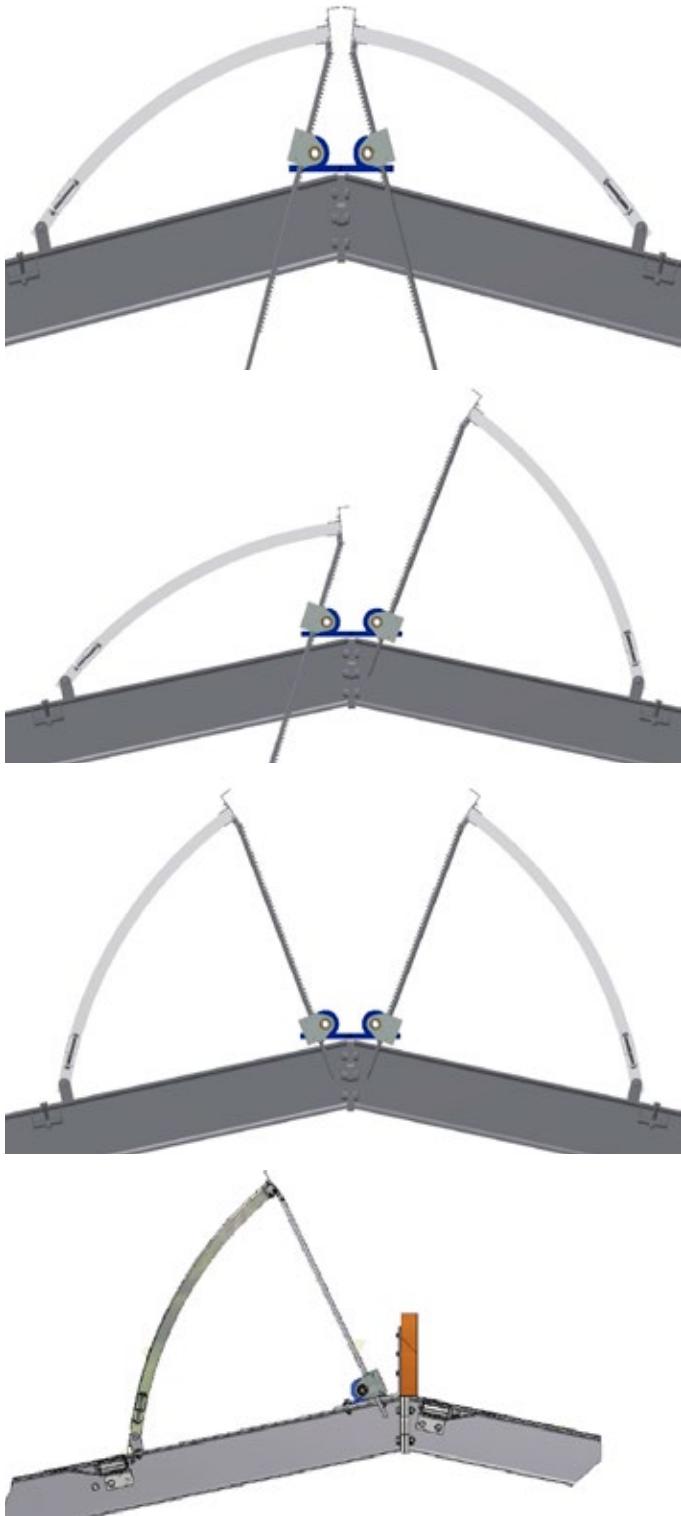
La bâche blanche de la membrane AGROTEL représente un **avantage** particulier.

La bâche translucide et résistante à la grêle, permet une grande luminosité à l'intérieur du bâtiment. Les rayons du soleil sont toutefois reflétés. Ainsi une température homogène est conservée à l'intérieur.

Impact Equipements

1450 Sainte-Croix - Rue de la Sagne 17a

info@impact-equipements.ch - www.impact-equipements.ch - 024 425 57 00



Ouvertures maximales selon l'inclinaison du toit

Largeur de l'ouverture d'éclairage

150 - 180 cm

Largeur de l'ouverture d'aération

70 - 100 cm

La ventilation par faîtement en membrane AGROTEL s'ouvre et se ferme au centre.

Dans le cas d'une ouverture unilatérale de la ventilation par faîtement d'AGROTEL, l'ouverture d'aération peut aller jusqu'à 40 cm de large.

Cette régulation représente un avantage pour les différentes conditions climatiques, comme la pluie et le vent. Le faîtement peut également être utilisé pour réaliser un ombrage.

Dans le cas d'une ouverture sur les deux côtés, on peut bénéficier d'une ouverture d'aération allant jusqu'à 100 cm de large, cela dépend de l'inclinaison du toit.

Nous réalisons le faîtement sur deux côtés pour des inclinaisons de toit de 10-30 °.

Le faîtement d'AGROTEL est aussi disponible en version unilatérale.

La variante unilatérale est recommandée en cas de faibles débits d'air ou de bâti-ments moins larges.